



« Le challenge des Vétathlons Brétiliens 2018 »

REGLEMENT DU CHALLENGE des Vétathlons BRETILLIENS

4^{ème} édition – année 2018

Article 1 – Les épreuves inscrites au challenge des vétathlons Brétiliens pour l'année 2018 sont :

- Laillé	1 juillet 2018	vclaille@gmail.com
- Saint Maugan	23 septembre 2018	cf.saintmaugan@orange.fr
- Les 3 clochers (Cardroc)	7 octobre 2018	gilhuet@wanadoo.fr
- Brocéliande Vétathlon Iffendic	21 Octobre 201	broceliande.vetathlon.iffendic@gmail.com
- La Chapelle de Brain	4 Novembre 2018	olivier.tremelo@orange.fr
- Saint M'Hervon	25 Novembre 2018	cf.saintmhervon@free.fr

Article 2 – L'équipe en charge de l'organisation du challenge des vétathlons BRETILLIENS 2018 est l'équipe organisatrice du Vétathlon d'IFFENDIC. La remise des prix du challenge des vétathlons Brétiliens se déroulera juste après la remise des prix du dernier vétathlon 2018 soit celui de Saint M'Hervon. Elle aura donc lieu le 25 novembre 2018 à la salle des fêtes de Saint M'Hervon. Une communication sera faite auprès des participants.

Article 3 - Le Challenge est ouvert à toute personne licenciée ou non, à partir du moment où elle à 16 ans ou plus durant l'année 2018.

Article 4 - Selon la réglementation en vigueur, les licenciés doivent présenter une licence sportive en cours de validité et les non-licenciés doivent remettre un certificat médical (ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de la « discipline » en compétition, datant de moins d'un an au jour de chaque épreuve.

Voici le tableau des certificats médicaux ou licence acceptés par les organisateurs :

	Licence			Certificat médicaux			
	FFTRI	FFA	FFC	Vetathlon	Course a pied	VTT	autres sports
Individuelle	oui	non	non	oui	non	non	non
Tandem	oui	non	non	oui	non	non	non
Relais CAP	oui	oui	non	oui	oui	non	non
Relais VTT	oui	non	oui	oui	non	oui	non

Article 5 – catégorie.

- individuelles : l'athlète fait seul la course à pied et le VTT.
- équipes relais : un athlète fait seul la course à pied et un autre athlète fait seul le VTT.

Seules les catégories suivantes seront prises en compte pour le classement final de ce challenge :

- Individuel homme INDH
- Individuelle femme INDF
- Equipe Relais homme EQ-H
- Equipe Relais femme EQ-F
- Equipe Relais Mixte EQ-M

Article 6 - Tout coureur participant au Challenge sera classé dans une catégorie.

Pour participer au challenge des vétathlons Brétiliens, il faut effectuer au moins 3 vétathlons.

Une équipe sera toujours composée des mêmes athlètes pour chaque discipline et pour chaque épreuve du challenge.

Article 7 - Pour participer au classement du challenge, chaque coureur devra s'inscrire au plus tard 2 jours avant chacune des épreuves auprès des organisateurs, de chacune de ces épreuves. Les athlètes devront respecter le règlement interne proposé par chacune de ces épreuves.

Article 8 - Le classement de chaque épreuve paraîtra sur le site Internet de chacune des épreuves. Les réclamations devront être formulées par courriel auprès de l'organisateur de l'épreuve. Elles ne seront acceptées que dans un délai de 7 jours après parution des résultats suivant une épreuve. Passé ce délai, aucune modification ne sera apportée.

Article 9 - Le classement au challenge sera établi selon les modalités d'attribution de points suivantes :

- Pour chaque course, il sera attribué un nombre de points suivants le tableau en annexe calculé de la manière suivante :

1^{er} 500pts / 2^{ème} 470pts / 3^{ème} 450pts / 4^{ème} 440pts / puis moins 10pts par place jusqu'à 400pts

9^{ème} 395pts puis moins 5pts jusqu'à 300pts / 29^{ème} 298 pts puis moins 2pts jusqu'à 200pts

77^{ème} 199pts puis moins 1pts jusqu'au dernier l'épreuve qui aura au minimum 1 pts.

- pour le classement final du challenge, la somme des points des 4 meilleurs courses seront additionnés pour chacun des concurrents et équipes participants aux challenges.
- le gagnant / catégorie sera celui qui aura le plus de points au terme du challenge pour chaque catégorie
- en cas d'égalité de points au total final, les ex æquo seront départagés selon les critères suivants et par ordre :
 1. nombre d'épreuve (avantage à celui qui a fait le plus de courses) ;
 2. date de naissance (avantage à l'équipe ayant l'athlète le plus âgé).

A l'issue de chaque vétathlon l'organisateur est chargé de renseigner le tableau excel du challenge et de le faire suivre au responsable du challenge.

Les résultats sont consultables sur <https://www.broceliandetri.org>

Article 10 - Assurance : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il appartient aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Article 11 – Le comité d'organisation du challenge ne pourra être tenu responsable de vol de matériel durant l'organisation de ces épreuves.

Article 12 – Le comité d'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors des manifestations pour les besoins de ses différentes publications, sans contrepartie.

Article 13 – tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à publier le classement intégral des épreuves dans lequel sera fait mention de son nom et à utiliser des photos officielles de l'épreuve qui auront été transmises par l'organisateur de l'épreuve.

Article 14 – Tout les concurrents devront porter un casque homologué pour la partie VTT. Il sera interdit d'utiliser des VTT avec une assistance électrique.

Article 15 – Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte le contenu des qu'il participe à une épreuve du challenge.

Article 16 - Un brassard distinctif de leader des classements provisoires par catégorie du challenge sera porté à chaque épreuve.

- Lors de la première épreuve, les brassards de leader seront portés par les vainqueurs de l'édition précédente du challenge, ou en cas d'absence par le premier présent dans l'ordre du classement. A défaut, l'organisateur de la première épreuve de l'année pourra désigner les leaders de chaque catégorie
- A partir de la deuxième épreuve, le classement provisoire désignera les nouveaux porteurs des maillots/brassard.
- En cas d'absence du leader provisoire, la même règle qu'à la 1ère épreuve sera adoptée. Les brassards de leader ne seront remis aux porteurs désignés que le jour de la nouvelle épreuve.
- Le refus de porter le brassard de leader du challenge par la personne désignée selon les règles ci-dessus, pourra entraîner son exclusion du classement du challenge, par décision du conseil d'administration du challenge.
- A l'issue de l'épreuve, les leaders provisoires s'engagent à remettre leur brassard à l'organisateur de l'épreuve
- Voici l'attribution des couleurs maillot ou brassard de leader par catégorie :
 - Equipe Individuelle homme INDH BLEU
 - Equipe Individuelle femme INDF ROUGE
 - Equipe Relais homme EQ-H JAUNE
 - Equipe Relais femme EQ-F ORANGE
 - Equipe Relais Mixte EQ-M VERT

Article 17 – Financement

Chaque organisateur de vétathlon participant au challenge versera la somme de 0.50 € par participant à son vétathlon au club organisateur. Ceci afin de financer l'organisation de la remise des prix du challenge et les prix. L'appel aux sponsors est également souhaité pour les lots et financement, notamment les enseignes fournissant les bons d'achat. Ces Sponsors figureront sur les Banderoles et flyers.

Article 18 – Récompense.

- Un prix (coupe et bon d'achat dans de grandes enseignes) sera remis au 3 premiers de chaque catégorie.
- Pour le 1er de chaque catégorie, il existe un trophée remis en jeu l'année suivante. Le trophée sera acquis s'il est gagné 3 fois consécutives.
- Pour donner une chance à l'ensemble des participants au challenge, plusieurs lots seront attribués par tirage au sort aux coureurs ayant effectués au moins 3 vétathlons du challenge Brétiliens.

Article 19 – Communication.

Le groupe Facebook des vétathlons Brétiliens est animé par Thierry Verney <https://www.facebook.com/groups/136482157106706/>

Chaque organisateur d'un vétathlon liés au challenge des vétathlons Brétiliens est chargé d'en faire la promotion. En amont de sa course par leurs sites internet, les réseaux sociaux, affichage et flyers... le jour de sa course par la distribution de flyers, annonce micro, affichage de la/des banderoles des vétathlons Brétiliens...

Le logo officiel du challenge des Vétathlons BRETILLIENS :



La carte des vétathlons, connue aujourd'hui, en Ile et vilaine est disponible sur internet

URL de la carte des vétathlons Brétiliens sur google map :

https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1zd_VfXY8I3QzJCyLz1XB9asGT2PO_Md6&ll=48.0899047797363%2C-1.9311441428618537&z=10



Les épreuves en bleu ou vert font partie du challenge des vetathlon Bretiliens

En vert, l'équipe organisatrice du challenge pour cette édition

En bleu , les autres épreuves inscrites au challenge

Les signataires de ce règlement sont chaque présidente/président des associations organisant chacune de ces épreuves.

Ce sont les membres du comité d'organisation du challenge des vetathlon Bretiliens.

Fait à Iffendic le 20/06/2018

Régis POIROT

En charge du chalenge des Vétathlons Bretiliens 2018

Ville	Date	Contact	Signataire
Laille	1 ^{er} juillet 2018	Hervé MUZELLEC vclaille@gmail.com	
Saint Maugan	23 septembre 2018	Hervé TREDANT cf.saintmaugan@orange.fr	
Cardroc vétathlon des trois clochers	7 octobre 2018	Gilles HUET gilhuet@wanadoo.fr	
Iffendic Brocéliande Vétathlon	21 Octobre 2018	Régis POIROT broceliande.vetathlon.iffendic@gmail.com	
La chapelle le Brain	4 Novembre 2018	Olivier TREMELO olivier.tremelo@orange.fr	
Saint M'hervon	25 Novembre 2018	Arnaud LEBRUN cf.saintmhervon@free.fr	

Annexe 1 :

Tableau décompte des points challenge Brétiliens 2018

place	points								
1er	500	61	234	121	157	181	97	241	37
2eme	470	62	232	122	156	182	96	242	36
3eme	450	63	230	123	155	183	95	243	35
4	440	64	228	124	154	184	94	244	34
5	430	65	226	125	153	185	93	245	33
6	420	66	224	126	152	186	92	246	32
7	410	67	222	127	151	187	91	247	31
8	400	68	220	128	150	188	90	248	30
9	395	69	218	129	149	189	89	249	29
10	390	70	216	130	148	190	88	250	28
11	385	71	214	131	147	191	87	251	27
12	380	72	212	132	146	192	86	252	26
13	375	73	210	133	145	193	85	253	25
14	370	74	208	134	144	194	84	254	24
15	365	75	206	135	143	195	83	255	23
16	360	76	204	136	142	196	82	256	22
17	355	77	202	137	141	197	81	257	21
18	350	78	200	138	140	198	80	258	20
19	345	79	199	139	139	199	79	259	19
20	340	80	198	140	138	200	78	260	18
21	335	81	197	141	137	201	77	261	17
22	330	82	196	142	136	202	76	262	16
23	325	83	195	143	135	203	75	263	15
24	320	84	194	144	134	204	74	264	14
25	315	85	193	145	133	205	73	265	13
26	310	86	192	146	132	206	72	266	12
27	305	87	191	147	131	207	71	267	11
28	300	88	190	148	130	208	70	268	10
29	298	89	189	149	129	209	69	269	9
30	296	90	188	150	128	210	68	270	8
31	294	91	187	151	127	211	67	271	7
32	292	92	186	152	126	212	66	272	6
33	290	93	185	153	125	213	65	273	5
34	288	94	184	154	124	214	64	274	4
35	286	95	183	155	123	215	63	275	3
36	284	96	182	156	122	216	62	276	2
37	282	97	181	157	121	217	61	277	1
38	280	98	180	158	120	218	60	278	1
39	278	99	179	159	119	219	59	279	1
40	276	100	178	160	118	220	58	280	1
41	274	101	177	161	117	221	57	281	1
42	272	102	176	162	116	222	56	282	1
43	270	103	175	163	115	223	55	283	1
44	268	104	174	164	114	224	54	284	1
45	266	105	173	165	113	225	53	285	1
46	264	106	172	166	112	226	52	286	1
47	262	107	171	167	111	227	51	287	1
48	260	108	170	168	110	228	50	288	1
49	258	109	169	169	109	229	49	289	1
50	256	110	168	170	108	230	48	290	1
51	254	111	167	171	107	231	47	291	1
52	252	112	166	172	106	232	46	292	1
53	250	113	165	173	105	233	45	293	1
54	248	114	164	174	104	234	44	294	1
55	246	115	163	175	103	235	43	295	1
56	244	116	162	176	102	236	42	296	1
57	242	117	161	177	101	237	41	297	1
58	240	118	160	178	100	238	40	298	1
59	238	119	159	179	99	239	39	299	1
60	236	120	158	180	98	240	38	300	1